## ENJEU 3 : ATTRACTIVITE DU BASSIN – VALORISATION DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

## $\frac{\text{Volet } H: \text{Valorisation du Paysage et du}}{\text{\underline{PATRIMOINE}}}$

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet H	Valorisation du paysage et du patrimoine	Objectif H1	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
Fiche Action n° H1-1	CREEK DES ESTRICES DE REI EREIV	CES SUR L'EFFICI ZONE URBAINE	ENCE DES MILIEUX HUMIDES

Constat /	En zone urbaine, il y a une dégradation des ressources en eau et des milieux (zones
Problématique	humides).
Cible	Sédelle à l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine

Description de l'action		Calendrier
Méthodologie de l'a	ction:	
Création d'un espace de communication en favorisant des zones d'espaces naturels en ville		
(enrochement, développement de mégaphorbiaies,).		
Au niveau de l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine, un projet d'aménagement des berges de		
Sédelle est réalisé. Suite à un achat par la commune de prairies à joncs et pour valoriser le		
patrimoine rivière dans la ville, des aménagements de bord de berges sont programmés sur 350		
mètres linéaires de cours d'eau.		Année 1 à 2
L'aménagement de zones d'enrochement, de maintien végétal (fascinage ou tressage), plantation		
de ripisylve avec des essences locales (aulnes, saules, frênes,) et un talutage enherbement pour		
faciliter l'accès au cours d'eau est programmé.		
La zone humide acquise par la commune n'est pas aménagée mais sert de zones d'écrêtages de		
crue ainsi qu'à l'éducation à la protection des zones humides.		
	-	
<b>Objectifs chiffrés</b>	Les 350 mètres linéaires sont aménagés en année 1 ; les prairies à joncs sont	classées en
	zone spécifique (zone humide) au PLU de La Souterraine.	

Priorité	1
Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action	Mètres linéaires de ripisylve prévus à l'aménagement : Mètres linéaires aménagés en zone touristique et entretenus en année n+5 : Surface de la zone humide acquise : Etat de la zone humide en année n+5 :
Faisabilité / acceptabilité	
Appuis techniques possibles	
Engagements des partenaires	50% Agence de l'Eau
Maître d'ouvrage	SIASEBRE et commune de La Souterraine
Coût prévisionnel TTC	20 000 € uniquement pour les aménagements de la ripsylve 15 000 € interprétation touristique

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet H	Valorisation du paysage et du patrimoine	Objectif H1	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
Fiche Action n° H1-2	CONCEVOIR DES PROJETS DE VALO	ORISATION DU PA	TRIMOINE NATUREL ET BATI

Constat /	Dégradation de la qualité d'eau, de nombreuses zones humides sont « drainées » puis	
Problématique	exploitées en culture ou pâturage à forte pression l'été	
Cible	Sites à intérêt patrimonial sur le bassin versant	

Description de l'action		
Méthodologie de l'action :		
Il faut réhabiliter les éléments du petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits)		
qui présentent un véritable intérêt à l'échelle du bassin versant.		
Les critères de sélection peuvent être ainsi définis :		
- Originalité de l'édifice et qualité du lieu ;		
- Intérêt du chemin qui permet d'atteindre l'édifice ;		
- Perspectives sur le site et l'horizon ;		
- Intérêt des habitants portent à ce lieu ;		
- Histoires et légendes liées au lieu ;		
- Utilisation dans le cadre d'animations et/ou spectacles ;		
- Appréciation du montant des travaux à réaliser.		
Chaque élément de patrimoine à intérêt patrimonial est proposé pour une restauration auprès du		
Pays Ouest Creuse.		
Objectifs chiffrés 20 édifices d'intérêts ont été sélectionnés lors de l'étude préalable tourisme au contra		
rivière Sédelle. En année n+5 : au moins un édifice de chaque type (ab	reuvoir, puits,	
lavoir et fontaine) est été restaurée et valorisée.		

D.:::44	
Priorité	3
	Nombres d'édifices d'intérêt à restaurer sur le territoire du SIASEBRE :
Indicateur de suivi	Nombres de fontaines restaurées :
et d'évaluation de	Nombres de puits restaurés :
l'action	Nombres d'abreuvoirs restaurés :
1 action	Nombres de lavoirs restaurés :
	Nombres d'édifices restaurés en année n +5 :
Faisabilité /	Volonté des collectivités et des propriétaires fonciers
acceptabilité	volonte des concettivites et des proprietaires fonciers
<b>Appuis techniques</b>	
possibles	
	12,5 % Conseil Général
Engagamenta dag	10 % Conseil Régional
Engagements des	10 % grâce au 1 % paysage (portion paysagère située à moins de 9 km de la RN 145 lors
partenaires	d'un projet collectif)
	Pays Ouest Creusois à définir
Maître d'ouvrage	Pays Ouest Creusois, communes ou communauté de communes
Coût prévisionnel	12 500 € en moyenne pour la restauration et la valorisation d'un site
TTC	soit pour 4 lieux : 50 000 €

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet H	Valorisation du paysage et du patrimoine	Objectif H1	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
Fiche Action n° H1-3	CREER UN CIRCUIT TOU	RISTIQUE LIE AU	PATRIMOINE EAU

	Des paysages différents sur le territoire mais peu connus des habitants et du grand public. Des zones où le paysage n'est plus une valeur, où il est détruit pour laisser place aux openfields.
Cible	Territoire du bassin versant

Description de l'action		
Méthodologie de l'ac En amont de la confluenc Combes de la Cazine par Naillat et St Léger Bridere Ce circuit d'interprétation - Transmettre ; de sensibili	et de la Creuse et de la Sédelle, il est proposé de mettre en valeur le site remarquable des la mise en place d'un circuit d'interprétation original, sur les 3 communes de Colondannes, eix.  se donne comme enjeux de : des informations sur la richesse naturelle, paysagère et patrimoniale des Combes de la Cazine ser sur la préservation de l'environnement.	
<ul> <li>D'être attractif en privilégiant l'innovation et l'interactivité</li> <li>De préserver l'intégrité paysagère du site</li> <li>La réalisation de ce circuit s'effectue en 4 phases :</li> <li>Evaluation de la faisabilité du projet par les intervenants (financeurs et techniciens) en amont de la démarche ;</li> <li>Elaboration du circuit par un cabinet d'étude, en respect d'un cahier des charges et en coordination avec un groupe de suivi.</li> <li>Aménagement du terrain.</li> </ul>		
<ul> <li>Réalisation de l'interprétation sur des supports interactifs portables et documents promotionnels</li> <li>Objectifs chiffrés</li></ul>		n done loc
Objectifs chiffrés	formules de visite groupe / individuels / scolaire commercialisées.	

Priorité	3		
Indicateur de suivi	Nombre de supports interactifs loués / prêtés :		
et d'évaluation de	Année de renouvellement du document promotionnel :		
l'action	Enquête de notoriété auprès des OT, du milieu scolaire :		
Faisabilité / acceptabilité	Implication des 3 communes, du Conseil Général dans la démarche		
Appuis techniques possibles	DIREN, CPIE, CREN, Conseil Régional et Conseil Général		
Engagements des partenaires	Europe, Département, Région, Pays Ouest Creusois : à préciser		
Maître d'ouvrage	Offices de tourisme Ouest-Creuse, Comité Départemental de la Creuse, CPIE, CG23	Offices de tourisme Ouest-Creuse, Comité Départemental de la Creuse, CPIE, CG23	
	CREATION D'UN SENTIER D'INTERPRETATION DES COMBES DE LA CAZINE Elaboration du circuit  Etude paysagère, définition du contenu thématique, conception des itinéraires, des stations, suivi de la mise en oeuvre	10 000 €	
	Aménagement du terrain Dégagement des chemins	25 000 € 4 000 €	
Coût prévisionnel	Consolidation des assiettes, aménagement d'escaliers, de rambardes  Réalisation d'une passerelle	6 000 € 15 000 €	
TTC	Réalisation de l'interprétation du circuit	22 000 €	
	Création des éléments médias : cartographie, son, image, vidéo, texte	10 000 €	
	Solution logicielle et système de navigation (Bornes, téléchargement ou GPS)	10 000 €	
	Supports portatifs (PDA, GPS, lecteur MP3)	2 000 €	
	Edition d'un support de promotion : Dépliant couleur tirage à 10 000 exemplaires	4 000 €	
	TOTAL	61 000 €	

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine			
Volet H	Valorisation du paysage et du patrimoine	Objectif H1	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti	
Fiche Action n° H1-4	CREER ET ANIMER UNE ECOLE DE LA PECHE ET DE LA NATURE			

	Il y a sur le territoire du SIASEBRE, un potentiel intéressant de différents sites de pêche. Les citoyens locaux ne connaissent pas suffisamment leur territoire.
Cible	Territoire du bassin versant

Description de l'acti	on	Calendrier
Méthodologie de l'ac	ction :	
Dans le cadre de l'éco	ole de pêche, sont proposées :	
- Des session de pêche ;	ons d'initiations et perfectionnement théoriques et pratiques aux techniques	
	s découvertes et connaissances des milieux et de leur intérêt patrimonial ; ations (concours de pêches jeunes,)	
Pour faire découvrir aux usagers locaux leur patrimoine naturel il est essentiel de proposer des activités :		Année 3 à 5
- En période scolaire ou péri-scolaires auprès des enfants du territoire des interventions pédagogiques (pratiques et théoriques) ponctuelles sur le patrimoine naturel (paysages, faune et flore);		
- Pendant pêche.	les vacances scolaires des interventions d'animateur-moniteur guide de	
<b>Objectifs chiffrés</b> Etablir une convention avec les écoles du territoire en année 3		
	Créer l'école de pêche en année 5	

Priorité	2
Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action	Nombre d'écoles sensibilisées au patrimoine naturel et conventions signées : Nombre d'élèves adhérents à cette école de pêche et de la nature en année n+5:
Faisabilité / acceptabilité	
Appuis techniques possibles	
Engagements des partenaires	Pays Ouest Creusois à définir
Maître d'ouvrage	Pays Ouest Creusois, offices du tourisme et comité départemental de la Creuse
Coût prévisionnel TTC	A déterminer

VOLET I:	<b>PRESERVATION</b>	DE LA BIO	DDIVERSITE

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet I	Préservation de la biodiversité Objectif I1		Gestion et valorisation des espaces et des espèces
Fiche Action n° I1-1			

	Des milieux naturels remarquables sont « retournés, amendés et cultivés » pour agrandir les surfaces d'exploitation. Conservation de milieux à intérêt communautaire	
Cible	Zones Natura 2000 du bassin versant SIASEBRE	

Description de l'action	Calendrier
Méthodologie de l'action:  Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Creuse » abrite sur le bassin versant de la Sédelle 4 habitats d'intérêt communautaire:  Des aulnaies-frênaies riveraines;  Des bois de ravins;  Des chênaies- hêtraies collinéennes à Houx;  Des landes sèches.  La principale cause de disparition de ces milieux de faible étendue est la déforestation. Ils font souvent l'objet de déboisement en vue de convertir l'espace en prairies de fauche ou de pâture.  Les milieux déjà en zone « Natura 2000 » sont préservés. D'autres milieux pouvant faire l'objet d'une protection « Natura 2000 » sont identifiés.  Il est nécessaire de communiquer et sensibiliser sur ces zones (intérêts) au grand public et aux scolaires.  Le SIASEBRE édite une plaquette sur la définition d'une zone Natura 2000, sur les protections mises en place en fonction des habitats communautaires, les espèces présentes, les menaces, la gestion	Année 1 à 5
Objectifs chiffrés Sensibiliser les habitants du bassin versant et les touristes aux habita	ats d'intérêt

Priorité	2
Indicateur de suivi	
et d'évaluation de	Surface de « zone Natura 2000 », les travaux effectués et zones nouvelles identifiées :
l'action	
Faisabilité /	
acceptabilité	
Appuis techniques	DDJS, CREN Limousin, GMHL, DIREN Limousin, Région Limousin, ONEMA.
possibles	DDJ3, CKEN Elliousiii, Olville, Diken Elliousiii, Region Elliousiii, Onewa.
Engagements des	
partenaires	
financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	1 000 € plaquettes

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet I	Préservation de la biodiversité	Objectif I1	Gestion et valorisation des espaces et des espèces
Fiche Action n° I1-2	RESTAURER LE MAILLAGE BOCAGER		

Constat /	Lors des procédures de restructuration foncière des haies disparaissent sans qu'aucune
Problématique	soit replantée.
Cible	Territoire du SIASEBRE

Description de l'acti	on	Calendrier
Méthodologie de l'ac Suite à l'étude agrico été étudiées et cartogi Afin de limiter l'arra	ction : ole du contrat rivière, les poches paysagères du territoire du SIASEBRE ont	
Cette MAE définit les modes et périodes d'entretien des haies sur le territoire SIASEBRE. Les exploitants sont sensibilisés au rôle de la haie en milieu agricole (protection pour les animaux, zones d'ombres,). Les haies sont un corridor végétal important dans la protection des espèces.		Année 2 à 5
Les exploitants peuvent faire de la replantation de haies sans adhérer aux MAE.		
Objectifs chiffrés	Nombre de haies plantées en année n+5	

Priorité	2		
Indicateur de suivi	Mètres linéaires de haies entretenues :		
et d'évaluation de	Mètres linéaires de haies replantées :		
l'action	Nombres d'exploitants ayant souscrit à la MAE ou au PVE :		
Faisabilité / acceptabilité	Investissement de l'exploitant dans la démarche		
Appuis techniques possibles	CREN Limousin, Chambre d'Agriculture		
Engagements des partenaires	45 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre des MAE ou du PVE 30% Région Limousin		
Maître d'ouvrage	SIASEBRE		
Coût prévisionnel TTC	Cf fiche animation agricole		

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine			
Volet I	Préservation de la biodiversité	Objectif I1	Gestion et valorisation des espaces et des espèces	
Fiche Action n° I1-3	REALISER UNE PLAQUETTE SUF	R LES ESPECES ET	MILIEUX REMARQUABLES	

Constat /	Dégradation de la qualité d'eau, beaucoup de zones humides sont « drainées » puis		
Problématique	exploitées en culture ou pâturage à forte pression l'été		
Cible	Territoire du SIASEBRE		

Description de l'action	Calendrier
Méthodologie de l'action :	
Toutes les espèces animales ou végétales du bassin versant sont identifiées sur cette plaquette. Chaque espèce a un lien avec le milieu dans lequel on peut la rencontrer.	
Sur cette plaquette sont présentés du bassin versant les différents milieux, l'intérêt de les conserver et les menaces qui les concernent.	
Cette plaquette permet de sensibiliser les habitants ou touristes à la conservation de la mosaïque des milieux et montre la fonctionnalité du paysage sur le bassin versant.	
Objectifs chiffrés Distribution de la plaquette à tous les habitants du bassin versant	<u> </u>

	<del>-</del>
Priorité	2
Indicateur de suivi	
et d'évaluation de	Nombre d'exemplaires de la plaquette diffusés :
l'action	
Faisabilité / acceptabilité	Investissement de l'exploitant dans la démarche
Appuis techniques possibles	CREN Limousin, ETPB de la Vienne, DDJS de la Creuse
Engagements des partenaires	50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne 30 % Région Limousin
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	2 000 €

## $\frac{\text{Volet J: Limitation des especes}}{\text{envahissantes}}$

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine			
Volet J	Limitation des espèces envahissantes	Objectif J1	Lutte contre les plantes envahissantes	
Fiche Action n° J1-1	Elimination de l	A JUSSIE A L'E	CTANG DE FORMIER	

Constat / Problématique	85 % d'un plan d'eau (1,5 ha) colonisé par la jussie - Propagation possible
Cible	Plan d'eau sur le sous bassin versant de la Brézentine

Description de l'action			
Méthodologie de l'action :			
Validation par les membres du comité technique contrat rivière du programme d'intervention			
proposé :			
✓ L'arrachage des plants fait en barque, ils sont stockés sur une bâche étanche. Ils sont ensuite recouverts d'une autre bâche.			
✓ La vidange du plan d'eau peut se fait par pompage, l'eau est stockée en amont du plan d'eau sur une zone étanche ;			
✓ Le plan d'eau est chaulé à la chaux vive en année n ;	Année 1 à 3		
<ul> <li>✓ Certaines zones sont bâchées pour limiter le développement des plants de jussie encore actifs;</li> </ul>			
✓ Une espèce végétale (comme le blé) est plantée sur la surface du plan d'eau pour mettre en concurrence les nouvelles pousses de jussie. Cette plante limite l'apport de lumière à la jussie.			
✓ Le plan d'eau est chaulé à la chaux vive en année n+1;			
✓ La remise en eau est effectuée en année n+2 après avis de la police de l'eau.			
Toutes les nouvelles pousses de jussie sont arrachées manuellement chaque année.			
<b>Objectifs chiffrés</b> 0 plant de jussie sur le bassin versant de la Sédelle en année n+5			

Priorité	1
Indicateur de réalisation de l'action	Pourcentage de surface de l'étang colonisé par la Jussie :
Faisabilité / acceptabilité	Accord du propriétaire
Appuis techniques possibles	ONEMA – DDAF (SPE) - CREN Limousin – Fédération de Pêche de la Creuse
Engagements des partenaires financiers	50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20 % (max) Région Limousin
Maître d'ouvrage	SIASEBRE et propriétaire foncier de l'étang
Coût prévisionnel de l'opération TTC	25 000 €

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
Volet J	Limitation des espèces envahissantes	Objectif J1	Lutte contre les plantes envahissantes
Fiche Action n° J1-2	RECENSER ET REGULEI	R LES MASSIFS	DE RENOUEE DU JAPON

Constat / Problématique	La Reonouée du Japon remplace les espèces indigènes et fragilise les berges
Cible	Territoire du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier
Méthodologie de l'action :  Les études et visites de terrain effectuées mettent en évidence des foyers de Renouée du Japon. Il est nécessaire de continuer cette prospection de terrain.  Après ces différentes campagnes le SIASEBRE identifie et cartographie les foyers de Renouée du Japon.  Un programme d'entretien de cette espèce est établie en année 2.  A chaque passage de restauration ou d'entretien de ripisylve les foyers de Renouée du Japon sont éliminés.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b> Limiter le développement des foyers de jussie sur le territoire	

Priorité	3
Indicateur de réalisation de l'action	Nombre de foyers de renouée du Japon identifié : Nombre de foyers détruits :
Faisabilité / acceptabilité	Les moyens de lutte contre cette espèce restent très fragiles
Appuis techniques possibles	CREN Limousin
Engagements des partenaires financiers	
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	3 € / mètre linéaire

Enjeu	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine			
Volet J	Limitation des espèces envahissantes	Objectif J2	Lutte contre les espèces animales envahissantes	
Fiche Action n° J2-1	ORGANISER LA LUTTE CONTRE LE RAGONDIN			

Constat /	Le ragondin dégrade les berges et les rend vulnérables à l'érosion ce qui entraîne		
Problématique	l'ensablement et le colmatage du lit des cours d'eau		
Cible	Territoire du SIASEBRE		

Description de l'action		
Méthodologie de l'action:  Tous les piégeurs et les ACCA sont identifiés et contactés afin de mettre en place une action de lutte contre les ragondins. Une sensibilisation et une communication sont faites auprès des personnes concernées par l'intermédiaire de réunions.  Le SIASEBRE se mobilise et coordonne les actions de lutte contre le développement du ragondin.  Afin d'établir des priorités, les zones les plus touchées par le ragondin font l'objet de programme d'actions.  Une 1ère campagne de chasse est réalisée, un bilan est communiqué auprès de toutes les communes par l'intermédiaire de la Gazette.  L'opération est renouvelée si nécessaire dans les zones les plus vulnérables.	Année 1 à 5	
<b>Objectifs chiffrés</b> Limiter le développement des ragondins dans les secteurs envahis par cette espèce		

Priorité	2		
Indicateur de suivi			
et d'évaluation de	Pourcentage de mètres linéaires dégradés par le ragondin :		
l'action			
Faisabilité /	Coopération des ACCA		
acceptabilité			
Appuis techniques	Fédération de Pêche de la Creuse, Fédération de Chasse de la Creuse, DDJS, ONEMA,		
possibles	CREN Limousin.		
Engagements des			
partenaires			
financiers			
Maître d'ouvrage	SIASEBRE et ACCA		
Coût prévisionnel TTC	5 000 €		